

22-23

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice :	12	- Présents :	-	- Votants :	
------------------------------	----	---------------------	---	--------------------	--

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 juin 2023

Date de convocation	Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
02 juin 2023	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
Date d'affichage	séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.
02 juin 2023	

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Christelle PERRIN, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, Mme Nadège ZIMMERMANN, M. Fabien BARI, Mme Patricia FALLENOT, M. Sébastien GADOT, Mme Pamela GRIDEL.

Étaient absents excusés avec procuration : M. Jean-Pierre SCHWARTZ (donne pouvoir à Mme Christelle PERRIN), M. Azzedine AZZOUG (donne pouvoir à M. Samuel GOMES), Mme Armelle LE GAL (donne pouvoir à Mme Joëlle TSCHUDI),

Absents : 0

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

VOTE POUR LA FIXATION DES TAUX ET EXONÉRATIONS DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR L'ANNÉE 2024 Délibération N°22-23

Monsieur le maire rappelle qu'à la demande de la DGFIP il convient de fixer les taux et exonérations de la taxe d'aménagement 2024 avant le 1er juillet 2023. Il propose de définir le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités décrites ci-après :

- Le taux de la taxe d'aménagement est maintenu à 5%,
- L'exonération de taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable est reconduite.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

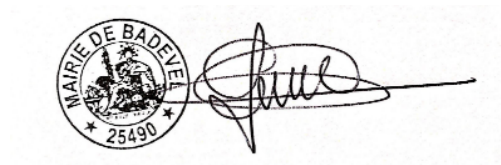
- **DÉCIDE** de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 5%,
- **DÉCIDE** de maintenir l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

- POUR : 12
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTIONS : 0
- **APPROUVE** la présente délibération .

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 09 juin 2023 et publication ou notification le 09 juin 2023

Le Maire,

The image shows the official seal of the Mairie de Badevel, which is a circular emblem containing a coat of arms and the text 'MAIRIE DE BADEVEL' and '25490'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Samuel GOMES